

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2016

OBJET

**18 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES
ASSOCIATIONS RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES
ATELIERS PERI-EDUCATIFS - ANNEE 2016/2017**

N° 2016-06-18

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU

Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et conformément au Projet Educatif de Territoire, la commune de Treillières organise des ateliers péri-éducatifs en parallèle de l'accueil périscolaire pour l'ensemble des écoles.

Ainsi, la commune fait appel à certaines associations pour animer ces ateliers.

Une convention signée par la commune et l'association partenaire définit les modalités d'intervention de l'association dans la mise en place des ateliers. Le tarif horaire varie selon l'association et le statut de l'intervenant (11 à 30 €).

Une nouvelle convention est établie pour l'année scolaire 2016/2017.

Associations partenaires :

- Engagement confirmé avec :
 - Tekniksi Savate Club
 - L'Echiquier de l'Erdre
- Négociation en cours avec :
 - Handball club
 - Basket

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE18-
DE
Date de télétransmission : 09/06/2016
Date de réception préfecture : 09/06/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions relatives à ce partenariat.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,
Alain RÔYER**

